

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Séance Ordinaire du 17 janvier 2017

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 13

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 14

1 pouvoir : Mme VALLA Marie-Paule donne pouvoir à Mr MORIN Daniel

Date de la convocation : 10 janvier 2017

Date de l'affichage : 10 janvier 2017

L'An deux mil dix-sept et le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix janvier deux mil dix sept.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, GILLARDIN Jean-Michel, MORIN Daniel, BENIGAUD Patrick, FRIZOT Bernard, VIZIER Jérôme, CHARPENTIER Jean-Marie
Mmes BERGER Christine, RABOUTOT Odile, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, PRIEUR Carole, MARECHAL Marie-Noëlle

Excusés : Mmes VALLA Marie-Paule, DUPONT Sandra, ROBOTA Colette, Mrs FAVARETTO Alain, BERNON Gérard

DELIBERATION POUR APPROBATION DU TABLEAU DE REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE 2016 RECUPERES AUPRES DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX EN 2017
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de répartition des frais de chauffage pour l'année 2016, à récupérer auprès des locataires des logements communaux en 2017.

L'Assemblée, après avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette répartition de frais de chauffage.

ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE
--

Vu l'arrêté N°3364 en date du 23 décembre 2016, déterminant le nombre et la répartition des sièges des communes membres de la communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire » ; Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'élire un nouveau délégué communautaire.

Le Conseil Municipal vote et désigne Monsieur BENIGNAUD Patrick délégué communautaire.

**VENTE DE TERRAIN
À MR ET MME MULLER ALEXANDRE ET MARIE ASTRID**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame MULLER Alexandre et Marie Astrid, actuellement domiciliés Chemin de Percy à MOLINET (03510) ; souhaitent acheter un terrain au lotissement de « La Garenne ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de vendre à Monsieur et Madame MULLER Alexandre et Marie Astrid, une partie de la parcelle AO 446 correspondant au lot n°4, d'une superficie de 1025 m²
- fixe le prix du m² à 14 euros,
- laisse à la charge de l'acquéreur les frais de notaire et de bornage.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette vente

VENTE DE TERRAIN À LA SARL CHAMPOUX ENERGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL CHAMPOUX ENERGIE, ayant pour gérant Monsieur Louis Alexandre GRANGÉ, souhaite acheter un terrain dans la zone industrielle de La Noire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de vendre à la société SARL CHAMPOUX ENERGIE, domiciliée à « Champoux » 71320 CUZY, les parcelles AO 559, AO 560, AO 561, AO 562, AO 563, AO 564, AO 565, AO 566, AO 567, AO 568, AO 569, AO 570 d'une superficie totale de 2 519 m².
- fixe le prix du m² à 0.61 euros,
- laisse à la charge de l'acquéreur les frais de notaire
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette vente

**DELIBERATION POUR APPROBATION DU PROJET, DU PLAN DE
FINANCEMENT ET AUTORISANT LE MAIRE A SOLLICITER LES
FINANCEURS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les projets de développement concernant les équipements sportifs de la Commune.

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

✓ Approuve la mise en œuvre du projet « projet sportif pour tous : création d'un city-stade, d'un parcours santé et d'une aire de jeux pour enfants » nécessitant un autofinancement estimé à 15 377, 57 €.

✓ Décide de solliciter les subventions auprès des financeurs dont le GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne (fonds Feader dans le cadre du dispositif Leader), le Conseil Départemental de l'Allier, les services de l'Etat et le Ministère de l'Intérieur

✓ Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**DELIBERATION POUR DEMANDES D'AIDES AUPRES DE L'ETAT
DANS LE CADRE DE LA DETR AU TITRE
« ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE »
ET « TRAVAUX AUX EQUIPEMENTS COMMUNAUX »**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dossiers de demandes de subventions relatifs aux programmes de travaux 2017, comprenant l'accessibilité des personnes handicapées aux écoles, et à l'accueil de loisirs pour un montant HT de 17 343, 50 € soit TTC 20 812, 20 € et la rénovation des bâtiments communaux, à savoir la réfection électrique du marché couvert, pour un montant de 7 554,00 € HT, et les travaux de peinture de l'école des Aubrelles pour un montant HT de 12 074, 00 € soit TTC 14 488, 80 €.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aides de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017, au titre du programme général d'aide à l'« accessibilité des personnes à mobilité réduite », au taux de 50 % et au titre du programme général d'aide aux « travaux aux équipements communaux », au taux de 35 %.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

1°) Prend en considération et approuve ces dossiers

2°) Sollicite les aides de Monsieur le Préfet de l'Allier, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

3°) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ces projets et dossiers.

**DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DES AMENDES DE POLICE DANS LA MISE EN SECURITE DES
ABORDS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

RADAR PÉDAGOGIQUE, RALENTISSEUR, MARQUAGE AU SOL

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet relatif à l'achat d'un radar pédagogique, d'un ralentisseur et de marquage au sol afin de mettre en sécurité les abords du bourg. Ces projets, envisagés dans le cadre du budget 2017, s'élèvent à la somme HT de 7 519, 71 € soit TTC 9 023, 65 €.

Il signale également que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Général, dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police en matière de sécurité routière.

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- 1) APPROUVE les devis fournis relatifs à ces travaux et DÉCIDE sa réalisation
- 2) SOLLICITE l'aide maximale du Conseil Général dans le cadre du budget 2017 au titre du programme
 - ✓ Subvention provenant des Amendes de Police en matière de sécurité routière
- 3) AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette demande d'aide.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération relative à l'instauration du Compte Epargne Temps, à savoir que « le nombre total de jours inscrits sur le CET chaque année n'excèdera pas 10 jours qui seront cumulables année après année ». Après discussion, l'Assemblée accepte à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire. Il informe qu'un projet de délibération sera soumis au Centre de Gestion pour avis auprès de la CTP.

Monsieur LOGNON Alain propose de relancer le projet de foyers/logements pour personnes âgées et donc de se mettre à la recherche d'un terrain au Centre-Bourg à cet effet.

Monsieur LOGNON Alain indique que la Préfecture a modifié certaines zones comportant des terrains inondables en les classant en zone comportant des terrains urbanisés.

Monsieur VIZIER Jérôme demande si la fibre optique va passer sur la Commune de Beaulon.

Madame GUYOT Marie-Louise signale qu'à l'intersection du Montat et de la Noire, des gravillons rendent l'emprunt de cette route dangereuse. Le balayage à cet endroit est recommandé.

Madame RABOUTOT Odile indique qu'en 2016 la salle Marius Laloï a été louée 16 fois par des particuliers et l'ancienne cantine 30 fois. Elle demande si des remises de médailles du travail auront lieu cette année. Madame LAVOCAT Hélène informe qu'une commission s'est réunie à cet effet car plusieurs employés peuvent y prétendre.

Monsieur MORIN Daniel informe que, suite à l'incendie de la maison d'habitation de Monsieur et Madame RIZZI qui a eu lieu le 25 décembre, ces derniers ont été relogés dans le logement communal vacant rue des Aubrelles. Le loyer sera payé par l'assurance de ces derniers.

Madame GUYOT Marie-Louise alerte sur les abus de branchement qui se déroulent sur l'aire communautaire de campings-cars.

Suite à la réunion de la commission des finances, Monsieur LOGNON Alain fait part des travaux qui pourraient être inscrits au budget 2017, au vu de l'excédent 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.